

**Thiers Dore  
et Montagne**  
L'INTERCO

Communauté de Communes  
Thiers Dore et Montagne  
47 avenue du Général de Gaulle  
63300 THIERS  
04 73 53 24 71  
contact@cctdm.fr

## BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 27 AOUT 2020 à 12H00

**Date de la convocation :** 21 aout 2020

Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 27 Août 2020 à 12 heures, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS, sous la Présidence de Tony BERNARD.

### Membres du Bureau présents :

Tony BERNARD, Stéphane RODIER, Olivier CHAMBON, Bernard VIGNAUD, Sophie DELAIGUE, Philippe CAYRE, Jean-François DELAIRE, Philippe BLANCHOZ, Frédéric CHONIER, Pierre ROZE, Jean-Pierre DUBOST, Thomas BARNERIAS, Jean-Éric GARRET, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Christiane SAMSON, Daniel BERTHUCAT, Ghislaine DUBIEN, Patrick SAUZEDDE, Georges LOPEZ, Didier ROMEUF, Daniel BALISONI, Serge THEALLIER, Martine MUNOZ.

**Membres du Bureau absents excusés :** Rachel BOURNIER, Chantal CHASSANG, Michel COUPERIER, Michel GONIN, Éric CABROLIER, Jany BROUSSE, Caroline GUELON, Serge FAYET, Didier CORNET, Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Sylvain HERMAN.

Membres du Bureau en exercice :

36

Membres du Bureau présents :

24

Total votants :

24

### CONVENTION DE PARTENARIAT FINANCIER ENTRE LES COMMUNES COUVERTES PAR DES PARCOURS DE L'ESPACE VTT DES BOIS NOIRS ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES THIERS DORE ET MONTAGNE

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**Vu** la délibération du Conseil Communautaire de Thiers Dore et Montagne n° 20200715-05 donnant délégation d'une partie de ses attributions au Président et au Bureau Communautaire.

**Considérant** la nécessité de clarifier les rôles et engagements financiers de chaque entité concernée par l'espace VTT des bois noirs.

Le rapporteur expose au Bureau Communautaire l'objet de la délibération :

Les parcours de l'espace VTT des bois noirs couvrent une partie du territoire de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne et s'étend sur les communes D'ARCONSAT, CELLES-SUR-DUROLLE, CHABRELOCHE, SAINT-REMY-SUR-DUROLLE, SAINT-VICTOR-MONTVIANEIX, THIERS, VISCOMTAT, et VOLLORE-MONTAGNE.

Avant fusion, les coûts de gestion étaient assurés en fonction des territoires, soit par la Communauté de communes de la Montagne Thiernoise, soit par les Communes. Ils n'ont pas fait à ce jour l'objet d'une discussion lors d'une session de la CLECT.

Il est proposé au Bureau Communautaire de statuer sur une convention qui prévoit une répartition des rôles et des engagements financiers entre les communes concernées et la Communauté de communes Thiers Dore et montagne.

La Communauté de communes prendra à sa charge :

- La signature de la convention avec l'association espace des bois noirs, afin d'assurer le suivi du parcours espace VTT des bois noirs,
- Le paiement de la cotisation demandée à hauteur du nombre de communes couvertes par l'espace VTT des bois noirs, (150 euros par commune en 2020)
- Le coût du renouvellement des panneaux de départs afin d'assurer une cohésion à l'ensemble de l'espace VTT,
- La coordination de l'entretien du balisage des parcours (2 fois par an à partir de la deuxième année) afin d'assurer au parcours le label FFC,
- L'Information des communes en début d'année sur les coûts à inscrire à leur budget concernant les coûts liés à l'entretien du balisage de l'espace VTT des bois noirs,
- Le groupement d'achat, et la facturation aux communes du coût de l'entretien du balisage,
- La promotion de l'espace VTT des bois noirs sur son site internet et l'engagement de le faire connaître.

Les Communes prendront à leurs charges :

- La totalité des coûts de création des sentiers : panneaux et balisage (1<sup>ère</sup> année).
- Le remboursement de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne sur la partie entretien du balisage (à partir de la deuxième année).
- L'entretien des sentiers empruntés par l'espace VTT des bois noirs (débroussaillage...)
- Les coûts de l'entretien des équipements annexes au parcours, le cas échéant (sanitaire, point d'eau, station lavage VTT...)

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** les modalités de partenariat entre la Communauté de communes et les Communes,
- **Approuve** le principe de répartition des charges lié à la gestion et l'entretien de l'espace VTT des Bois Noirs tels que prévus par la convention,
- **Approuve** les termes de la convention,
- **Autorise** le Président ou son représentant, à signer tous documents relatifs à la présente délibération.

TOTAL VOTANTS : 24

Membres présents : 24

Non-participation :

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 24

Pour : 24

Contre :

Abstentions :

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,  
Maire de Châteldon

